

**FEDERATION FRANCAISE
DE BASKET BALL
117 rue du Château des Rentiers
75013 PARIS**

A l'attention de Monsieur Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général

Tomblaine, le 18 juillet 2016

**Objet : DELEGATION DU POUVOIR ADMINISTRATIF AUX COMMISSIONS
REGIONALES.**

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Bureau de la Ligue Lorraine de Basket Ball a décidé à l'unanimité lors de sa réunion en date du lundi 04 juillet 2016 d'accorder pour la saison sportive 2016/2017, conformément à l'article 205 des règlements généraux de la FFBB, la délégation administrative de pouvoir à sa Commission Sportive Régionale, à sa Commission Régionale des Officiels et à sa Commission Technique dans les domaines suivants :

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

- Organiser les compétitions ;
- Déterminer le calendrier sportif ;
- Accorder les dérogations sur les horaires et jours de rencontres ;
- Homologuer les résultats ;
- Vérifier les irrégularités administratives ;
- Valider les classements ;
- Contrôler et vérifier les feuilles de marque « E MARQUE » ;
- Relever les fautes techniques et disqualifiantes sans rapport ;
- Appliquer les pénalités financières relatives aux obligations sportives ;
- Etudier les réserves déposées à l'occasion de compétitions relevant du championnat territorial ;
- Prononcer la perte de rencontre par forfait et /ou par pénalité ;
- Homologuer et modifier la liste des joueurs et joueuses brûlés(es) ;
- Relever la présence des arbitres désignés sur les rencontres ;

COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS

- Désigner les arbitres du championnat territorial, du championnat de France lorsque celles-ci sont déléguées à la LLBB, des matchs amicaux, tournois avec équipes territoriales, du championnat de France ;

- Désigner les OTM du championnat de France (et clubs après validation) dans le cadre défini par la FFBB,
- Assurer la formation, l'évaluation, le classement des arbitres ;
- Assurer la validation des OTM clubs, l'évaluation, le classement des officiels de table de marque territoriaux et championnat de France ;
- Etudier les réserves et réclamations dans son domaine de compétence ;
- Appliquer, contrôler et valider la charte des officiels ;
- Contrôler la présence des arbitres désignés sur les rencontres ;
- Former les évaluateurs territoriaux ;

COMMISSION TECHNIQUE

- Contrôler le respect du statut de l'entraîneur.
- Proposer les sanctions y afférentes en cas de manquement ;
-

Dans l'attente de l'accord définitif de la Commission Fédérale Juridique.

Recevez, Monsieur le Secrétaire Général, nos meilleures salutations sportives.

Le Président,

T. BILICHTIN